

une viande quelconque, il faut y jeter beurre et graisse à foison. Conséquence, avec une dépense double de ce qui serait nécessaire, elles font quelque chose de détestable, qu'un estomac d'autruche pourrait à peine digérer. Elles ne savent employer à propos ni l'oignon, ni le persil, ni le vinaigre, ni aucune de ces bonnes herbes et de ces condiments que Dieu a pourtant créés pour nous faciliter la fonction si nécessaire, et parfois si rénible de la digestion. Elles ne savent pas plus accommoder les restes d'un diner de manière à en faire un souper appétissant et léger.

Tout ceci est bien matériel, dira-t-on ? C'est vrai ; mais les choses les plus matérielles peuvent être rapportées à la gloire de *da* Dieu. Que les mères de familles soignent donc leur cuisine par charité, au moins ; et quand elles ont des filles en âge de fréquenter le pensionnat, qu'elles leur fassent apprendre les principes de l'art de préparer à peu de frais un diner agréable et fortifiant. Elles sauront toujours assez de chimie, de cosmologie, etc, si elles savent assaisonner le pot-au-feu et découper proprement un gigot de mouton.

CONSULTATIONS

1o Peut-on gagner, le même jour, plusieurs indulgences plénières, en ne faisant qu'une seule fois les prières prescrites par le S. Pontife ?

R. Non, si pour chacune d'elles il est prescrit de prier à l'intention du S. Pontife. Il faut donc, dans le même jour, réitérer autant de fois les mêmes œuvres prescrites que l'on se propose de gagner d'indulgences plénières, moins la communion.

2o Peut-on laisser aux marchands toute liberté de vendre, le dimanche ?

R. Non ; mais si l'on croit qu'il y a lieu à une certaine tolérance, il est sage de demander l'avis de l'Ordinaire. C'est le moyen de procurer partout une direction aussi uniforme que possible.

3o Le Rituel de Mgr de St-Vallier, à propos de la " Sépulture des Enfants," dit ce qui suit :

" Il serait à souhaiter qu'il y eut un cimetière séparé pour les " Enfants, ou au moins un endroit du cimetière ordinaire pour les " y enterrer." Art. III " De la Sépulture des Enfants," page 307. Faut-il suivre cela à la lettre ?

R. Nous ne le pensons pas, vu que le texte ne comporte que l'expression d'un désir qui n'a même pas été renouvelé par les successeurs de Mgr de Saint-Vallier.